Image not found or type unknown

Retrait de points sur permis qui ne concerne pas le titulaire

Par **lota**, le **10/02/2018** à **17:11**

bonjour,
récemment j'ai pris connaissance du nombre de points de mon permis de conduire sur le site .Gouv

surprise!! il me reste 8 points
1 points pour excès de vitesse en février 2017 (que j'aurai du récupérer depuis)

et 3 points pour non respect du port de la ceinture en mai 2017!!! PV électronique relevé à NIMES. Pour lequel je n'ai reçu aucun avis et de plus je ne suis jamais allé dans cette région!!!!

C'est là que je ne suis pas d'accord. De ce fait j'ai effectué des démarches auprès de ma préfecture (VAR)en courrier recommandée,ils m'ont répondu que c'était RENNES qui traité ce genre de dossier. Jai donc envoyé un courrier à rennes avec tous les éléments en ma possession c'est à dire le "RELEVE D?INFORMATION INTEGRAL" et je viens de recevoir une réponse qui me dit de faire une réclamation.....à RENNES et ils me demandent des informations à leurs signaler comme ci j'avais reçu un PV à payer!!!! pourtant dans mon courrier j'ai bien précisé que j'avais aucun courrier me signalant cette infraction (PV à payer, Lettre de retrait de points)

Par avance merci de bien vouloir m'indiquer la marche à suivre.je ne sais plus quoi faire à mon niveau et j'en suis à 40 euros de courriers recommandées.
CORDIALEMENT
M.Miche LOTA

Par **martin14**, le **11/02/2018** à **06:20**

Bonjour,
Il faut faire une lettre recommandée à l'Officier du Ministère Public de Rennes et lui demander :
1. la copie de l'avis de contravention
2. la copie de l'avis d'amende forfaitaire majorée.
3. l'annulation de l'avis d'amende forfaitaire majorée
4. la restitution de vos points

5. Et à défaut de classement sans suite, la transmission du dossier à l'OMP du lieu de votre domicile pour vous défendre devant votre tribunal.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés